

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 08 avril 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :

22 mars 2024

Date d'affichage :

22 mars 2024

Objet

N° 09/2024

Affectation du résultat de
fonctionnement 2023

Budget principal

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Émilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Olivier BALDI.

Pouvoirs donnés: Cyril CHATANAY à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Après avoir adopté le compte administratif et compte de gestion du budget principal, M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que l'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à:
318 291.67 €

DÉCIDE d'affecter à la section d fonctionnement pour l'exercice 2024 au compte 002 le résultat de clôture de l'exercice 2023 à savoir:
318 291.67 €

DÉCIDE d'affecter 223 580.66 000 € à la section d'investissement au compte 021 pour l'exercice 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20240408-09_2024-BF



La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 09 avril 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER